

Projet 5 du 29 03 2019

CONTRAT DE LOCATION DE L'EQUIPEMENT RURAL D'ANIMATION

Vous allez utiliser l'Espace d'Animation La Galoche, salle intercommunale de Pavezin et de Sainte-Croix-en-Jarez, nous souhaitons que ce lieu vous apporte la satisfaction que vous attendez.

La location est consentie à une personne physique ou une association, interlocuteur et responsable unique devant **La Mairie de Pavezin**.

La mise à disposition de cette location doit se faire à la mairie de PAVEZIN soit par téléphone au **04 77 20 20 39 (les mardis et vendredis de 11H00 à 18H00)** soit par courrier adressé à la mairie ou bien par e-mail : **mairie.de.pavezin@wanadoo.fr**

Les documents sont à renvoyer à : **Mairie de Pavezin - 2 route du Col - 42410 PAVEZIN**

1. Documents à fournir lors de la réservation:

La réservation est validée à la réception de certains documents. Ils doivent nous être transmis dans un **délai de 15 jours** à compter de l'envoi de ce contrat.

Passée la date du [.....], la réservation ne sera plus garantie :

- **Une attestation d'assurance « responsabilité civile »** établie au nom de la personne physique ou de l'association louant la salle. Cette attestation prouvant que l'assurance couvre bien tous dommages causés à autrui ou à la salle pendant la manifestation. **Faire indiquer la ou les date(s) de la réservation sur le document.**
- **La photocopie d'une pièce d'identité** (personne physique ou responsable de l'association.)
- **Un justificatif de domicile** (avec le nom du locataire)
- **Un chèque à l'ordre du Trésor Public** pour les paiements des **arrhes** correspondant à **50 % du montant estimé de la location**, soit [.....] €
Il sera encaissé à la réservation.
- **Un exemplaire dûment signé de ce contrat et du règlement intérieur**

2. Documents à fournir avant la manifestation

- **Le Chèque de solde à l'ordre du Trésor Public, d'un montant de [.....] €** (soit les 50 % restant) : Le solde sera payé dans les 4 mois précédant la manifestation. Ce chèque sera encaissé 3 semaines avant la manifestation.
- **Les deux chèques de caution à l'ordre du Trésor Public** (non encaissés) seront établis avec le paiement du solde :
 - pour la caution dégradation : 1 500 € sans sonorisation et sans vaisselle OU 2 500 € avec sonorisation et/ou avec vaisselle
 - pour la caution nettoyage : 200 €

Ils seront détruits dans la semaine suivant la restitution des clés, après état des lieux, si aucune dégradation n'a été constatée et si le nettoyage a été correctement réalisé (intérieur et abords de la salle).

3. Documents à signer à la remise des clés

L'état des lieux ENTRANT et la remise des clés se font le vendredi à 17 heures, en règle générale.

- La liste du matériel mis à disposition devra être signée.

La mise à disposition, hors les activités habituelles des associations de la commune, se décline comme suit :

Week-end : du vendredi 18 heures au dimanche 17 heures

Jour férié : de la veille du jour férié 18 heures au lendemain du jour férié 8 heures.

Jour semaine : Selon accord avec la mairie de Pavezin

Demi-journée : Selon accord avec la mairie de Pavezin

4. Restitution des clés et Etat des lieux SORTANT

- Le lundi 9 heures (à confirmer avec le responsable à la remise des clés).

5. Annulation :

Si le locataire venait à annuler une manifestation, il devra prévenir la mairie de Pavezin le plus tôt possible.

Les arrhes ne sont jamais remboursées.

Les sommes versées en dehors des arrhes sont remboursées selon les modalités suivantes :

- Annulation plus de 3 mois avant la date de l'utilisation : remboursement total,
- Annulation de 1 à 3 mois avant la date de l'utilisation : remboursement de la moitié des sommes engagées,
- Annulation de moins de 3 semaines avant la date de l'utilisation : aucun remboursement ne sera accordé.

Les chèques de caution seront retournés dans tous les cas.

Si La Mairie de Pavezin se trouvait dans l'impossibilité de vous louer la salle à la date prévue, *pour des raisons indépendantes de sa volonté*, vos chèques vous seraient rendus et aucune indemnité ne pourrait être exigée de votre part.

6. Tarifs:

1. Associations locales

100 € la 1ère manifestation en week-end

200 € la suivante en week-end

Tarif habitants pour les suivantes

Gratuit pour les journées et les 1/2 journées **hors week-end** pour les manifestations non payantes

2. Particuliers/Entreprises

Semaine/jour	Pavezin/Ste Croix	Extérieur
Petite salle	50	100
Totalité de la salle	200	400

Week-end et jour férié	Pavezin/Ste Croix	Extérieur
Totalité de la salle	500	1 000

LOCATAIRE

Nom, prénom:

Si demande de location pour le compte d'une association :

Nom de l'association :

Titre du signataire :

Adresse:

Téléphone : Email :

Souhaite réserver (cocher la ou les cases correspondantes) :

Association :

- La totalité de la salle – 1^{ere} manifestation en WE : 100 €
- La totalité de la salle – 2^{ème} manifestation en WE : 200 €
- Manifestations suivantes : la totalité de la salle : 500 €
- Manifestations non payantes en journée ou ½ journée hors WE : gratuit

Habitant ou entreprise de Pavezin ou de Ste Croix en Jarez :

- Petite salle en semaine : 50 €
- Totalité de la salle en semaine : 200 €
- Grande salle et petite salle en WE ou jour férié : 500 €

Habitant ou entreprise extérieur à Pavezin ou à Ste Croix en Jarez :

- Petite salle en semaine : 100 €
- Totalité de la salle en semaine : 400 €
- Totalité de la salle en WE ou jour férié : 1 000 €

avec utilisation du matériel de sonorisation (sans console ni ordinateur) : Ampli avec 4 haut-parleurs (4x60w) et 2 micros HF sans fil + vidéoprojecteur

avec utilisation de la vaisselle

Nombre de personnes (grande salle : 195 – petite salle : 32) :

Date :

Objet :

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance de la totalité du règlement intérieur et de la conduite à tenir en cas d'incendie. Je m'engage personnellement à en faire respecter les consignes lors de l'occupation de l'ERA. Si tel n'est pas le cas, je prends acte que tout ou partie de la caution ne me sera pas remboursée.

Le :

Signature :

Vu, La Mairie de Pavezin.